

*Hugo Sigouin-Plasse, Avocat
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 5 juillet 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande ré-amendée d'approbation du plan
d'approvisionnement et de modification des Conditions de
service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter
du 1er octobre 2013
PHASE - 3
Notre dossier : 312-00655
Dossier Régie : R-3837-2013**

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'original et quatorze exemplaires de la demande ré-amendée mentionnée en titre, accompagnée des pièces Gaz Métro-3, Documents 1 et 2.

Par cette demande, Gaz Métro invite la Régie à approuver une modification au texte des *Conditions de service et Tarif* afin que celui-ci soit conforme à la législation en vigueur, laquelle a été modifiée lors de l'adoption récente de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012* (L.Q. 2013, c. 16). Compte tenu de la teneur d'une telle demande, Gaz Métro invite la Régie à procéder à un examen sur dossier.

Gaz Métro soumet respectueusement qu'une décision rendue sur cette demande d'ici la fin juillet lui permettrait de cesser de facturer la redevance au Fonds vert aux clients qui sont des « émetteurs » assujettis au *Règlement concernant système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre*, et ce, dès l'échéance du présent cycle de facturation.

En terminant, Gaz Métro dépose également une liste révisée des pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.